

# Bordereau de signature

## DEC2016\_0129



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie_vl, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	22/08/2016	 Visa
actes actes-mairie_vl, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	22/08/2016	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2016-08-22)	

Dossier de type : ACTES\_MAIRIE // decission\_mairie

**DIRECTION DES FINANCES ET DES MARCHES PUBLICS**  
**SECTEUR FINANCES**  
 REF : APB

DEC2016\_0129

**DECISION**

**OBJET : TARIFICATION DES PRESTATIONS PROPOSEES PAR LE SERVICE DU PATRIMOINE A EFFET DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2016**

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU l'article L.2122-22-2 du Code Général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 12 février 2016 portant délégation au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

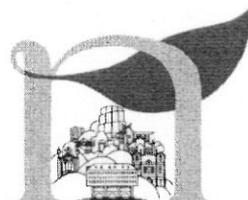
**CONSIDERANT** les prestations proposées par le Service du Patrimoine, visant à la valorisation du patrimoine de la Ville de Noisiel,

**CONSIDERANT** qu'il convient d'en fixer la nouvelle tarification,

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : A effet du 1<sup>er</sup> septembre 2016, les tarifs des prestations du Service du Patrimoine sont fixés comme suit :

<b>Prestation</b>	<b>Tarifs (en euros TTC)</b>
Circuit de visite groupe 1h30	Usager non professionnel : 100,00
	Usager professionnel (prestataire tourisme et culture) : 85,00
Circuit de visite groupe 2h30	Usager non professionnel : 130,00
	Usager professionnel (prestataire tourisme et culture) : 110,00
Circuit de visite groupe en anglais 1h30	Usager non professionnel : 120,00
	Usager professionnel (prestataire tourisme et culture) : 100,00
Circuit de visite groupe en anglais 2h30	Usager non professionnel : 150,00
	Usager professionnel (prestataire tourisme et culture) : 130,00
Circuit de visite groupe tarif réduit (public spécifique)	40,00
Balade contée 1h30 groupe	110,00
Circuit de visite pour individuels plein tarif	7,00



# VILLE DE NOISIEL

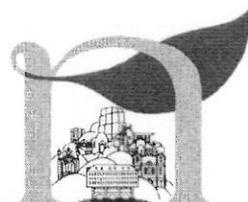
Suite de la décision N°2016\_ 0129

portant tarification des prestations proposées par le Service du Patrimoine à effet du 1<sup>er</sup> septembre 2016

<b>Prestation</b>	<b>Tarifs (en euros TTC)</b>
Circuit de visite pour individuels tarif réduit (6-18 ans, étudiants, handicapés et demandeurs d'emploi)	5,00
Activité événementielle spécifique (croisière, conférence, visite, atelier...)	1,00
Journée événementielle	15,00
Conférence plein tarif	6,00
Conférence tarif réduit (6-18 ans, étudiants, handicapés et demandeurs d'emploi)	4,00
Circuit de visite pédagogique collèges et lycées 1h30	90,00
Circuit de visite pédagogique collèges et lycées 2h00	120,00
Circuit de visite pédagogique collèges et lycées tarif spécifique communes de Champs-sur-Marne, Torcy et Lognes	45,00
Circuit de visite pédagogique primaires et centres de loisirs plein tarif	70,00
Circuit de visite pédagogique primaires et centres de loisirs tarif spécifique communes de Champs-sur-Marne, Torcy et Lognes	35,00
Atelier pédagogique tous niveaux	90,00
Atelier pédagogique tous niveaux tarif spécifique communes de Champs-sur-Marne, Torcy et Lognes	45,00
Duo découverte pédagogique (visite+atelier OU visite+visite) tarif plein	150,00
Duo découverte pédagogique (visite+atelier OU visite+visite) tarif spécifique communes de Champs-sur-Marne, Torcy et Lognes	75,00
Indemnité de retard (taux horaire)	30,00
Atelier pédagogique hors temps scolaire tarif individuel	5,00
Livre « Noisiel et ses environs »	19,00
Livre « Chocolat Menier »	48,00
Livre « Noisiel : hier, aujourd'hui, demain »	24,90
Monographie collection « les carnets du patrimoine »	3,00
Livre Guide Gallimard « les patrimoines de France »	35,00
Monographie collection « les carnets du patrimoine » hors-série	5,00
DVD « L'histoire fondante du chocolat Menier »	13,00

2

hôtel de ville  
tél. 01 60 37 73 73 / fax. 01 60 37 74 49



place E. Menier B.P. 35  
77426 Marne la Vallée cedex 2

Acquitté en PREFECTURE le 22/08/2016

# VILLE DE NOISIEL

Suite de la décision N°2016\_ **0129**  
portant tarification des prestations proposées par le Service du Patrimoine à effet du 1<sup>er</sup>  
septembre 2016

Prestation	Tarifs (en euros TTC)
Carte postale	0,70
Marque- pages	1,00
Poster / Affiche	5,00
Photocopie format A4	0,18
Photocopie format A3	0,36

**ARTICLE 2** : Ampliation de la présente décision est transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Torcy
- Monsieur le Comptable public de Marne-la-Vallée
- Monsieur le Directeur Général de la Mairie de Noisiel

Chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 3** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire.

**ARTICLE 4** : La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication ou notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le 18 AOUT 2016



Le Maire,  
pour le Maire empêché et par suppléance,

Anastasio DIOGO.

Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le	22 AOUT 2016
Affiché le	22 AOUT 2016
Notifié le	
Publié le	22 AOUT 2016

3

